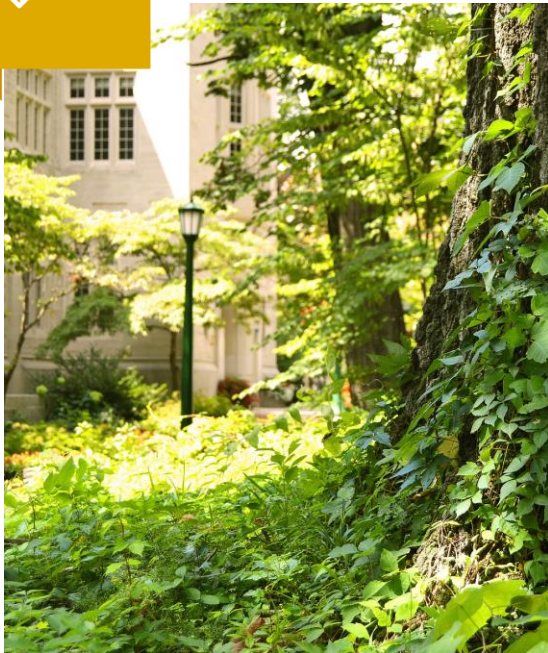




FORMATION



DURÉE
1 jour (7 heures)

DATES
2 décembre 2021

LIEU / FORMAT
Paris / Présentiel

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

TARIF (TVA 20% incluse)
Adhérent : 750 € TTC
Non-adhérent : 900 € TTC

PUBLIC VISÉ
Collectivités territoriales, entreprises, associations, établissements d'enseignement supérieur - Tous niveaux confondus

PRE-REQUIS
Aucun

Adaptation aux changements climatiques : pourquoi, comment ? (niveau 2)

Les changements climatiques sont le reflet d'une évolution sociale, économique et environnementale de notre planète sans précédent. Face à l'accélération du phénomène, les territoires et les entreprises n'ont pas d'autres choix que de s'adapter en se réorganisant.

L'adaptation aux changements climatiques (ACC) permet de réfléchir sur la manière d'entamer une transformation pour :

- préparer les territoires (aménagements, formes urbaines) aux impacts climatiques ;
- faire évoluer les pratiques (activités, modes de production) vers une société sobre en carbone ;
- modifier la gouvernance et les comportements pour gérer durablement les ressources.

Malgré les lois, les discours et les projets, traduire l'ACC en actions reste un défi.

La formation souhaite apporter des clés pour mieux interpréter l'ACC, être en capacité d'imaginer des pistes de solutions innovantes et pouvoir les intégrer dans un plan climat ou un projet à l'échelle d'un territoire.

→ Objectifs et compétences visés

- **Acquérir une meilleure compréhension** de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) à travers un tour d'horizons d'exemples de mises en pratiques de réorganisations face aux impacts climatiques
- **Prendre connaissance** des outils, guides et approches utilisés pour mettre en place une démarche d'ACC à l'échelle d'une organisation publique ou d'une entreprise
- **Arriver à traduire** l'ACC en actions de terrain et savoir les **intégrer** dans une organisation (collectivité, entreprise, association) ou un projet (éducatif, territorial, plan climat)
- **Être en mesure de déceler** les barrières et d'imaginer les leviers à la mise en place d'actions opérationnelles

→ Programme de la formation

Niveau II – Mettre en pratique l'ACC

À partir de cas d'études pratiques et d'une revue des différents guides, outils et approches utilisés dans le domaine, cette formation souhaite donner aux participants des clés permettant de mieux cerner les défis et les leviers de la mise en place d'une démarche d'adaptation face aux enjeux climatiques à l'échelle des organisations.

1. Comment mettre en place une démarche d'adaptation aux changements climatiques ?

- Cadre réglementaire et de planification territoriale
 - PNACC-2 et loi TECV
 - Outils normatifs et de planification (ISO 14090, SCoT)
- Mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques
 - Démêler les concepts (vulnérabilités, capacité d'adaptation, résilience)
 - Tour d'horizon de guides, méthodes et approches utilisées (ADEME, IIED...)
 - Quels indicateurs dans le suivi d'une démarche d'adaptation ?
- Exemples de cas pratiques de réorganisations
 - Tour du monde intersectoriel et multithématique
 - Quels freins et leviers (retours de terrain et partage d'expériences) ?

2. Atelier d'élaboration d'une démarche d'ACC

- Travail en sous-groupes
 - Maîtriser le concept de vulnérabilités et les indicateurs de S&E
 - Déceler les barrières et les leviers à l'opérationnalisation d'actions
- Discussion et échanges et sur les défis de l'élaboration d'une démarche d'ACC.

→ Modalités pédagogiques

Les pédagogies mises en œuvre sont actives et participatives, c'est-à-dire qu'elles impliquent les stagiaires dans l'expérience et les expérimentations, sur le plan des ressentis et de l'analyse. Cela se traduit par :

+

« La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans leurs démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustrations apporte pertinence et complémentarités aux apports théoriques.

+

Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques, ateliers) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.

+

Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.

→ Modalités d'évaluation

+

Un **test de connaissance** sera envoyé en amont de la formation aux participants. Pendant la formation, un **cahier** pour guider la mise en pratique sera fourni au stagiaire. Un **questionnaire** sera envoyé après la formation pour vérifier l'acquisition des principales notions.

→ Moyens et outils

- Un support de formation
- Une liste de ressources documentaires

→ Performance / accomplissement

Relatives aux éditions précédentes de cette formation

- 80 % de satisfaction moyen
- Nombre d'abandon : 0

→ Ils en parlent

« Formation très intéressante qui apporte des **axes de réflexions** sur la question de l'adaptation aux changements climatiques »

« Une **vision claire et historique** des enjeux de l'adaptation »

« **Interlocuteur maîtrisant parfaitement son sujet**, ayant conduit des recherches encore récentes et très au fait de l'actualité sur le thème ; bon sens pédagogique, rythme adapté et supports de qualité ; excellente adaptation... aux besoins du groupe »



Formateur : **Guillaume SIMONET**

Consultant, conférencier et chercheur indépendant en adaptation aux changements climatiques



Titulaire d'un PhD en Sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (Canada) et d'un Doctorat de Sociologie de l'Université de Paris Nanterre, Guillaume partage son expertise en tant que consultant, intervenant et chercheur indépendant en adaptation aux changements climatiques au sein d'Abstraction Services qu'il a fondé en 2016.

Ses parcours universitaire (biologie, géographie, sociologie) et professionnel variés entre le Canada et la France lui ont permis d'acquérir un profil interdisciplinaire. Dès 2002, il débute dans le domaine des changements climatiques en tant que chargé de mission au Ministère des transports du Québec puis à Ouranos (Canada) avant d'entamer à partir de 2007 une carrière de chercheur spécifiquement axée sur les questions d'adaptation.

Durant 10 ans, ses travaux ont porté sur les contours théoriques de la notion d'adaptation, sur son intégration dans les politiques climatiques locales et sur les barrières et leviers favorisant sa mise en pratique au sein de plusieurs projets de recherche (Projet Milton-Parc, ANR Adapt'Eau, ABSTRACT- Colurba).

Parallèlement, Guillaume est conférencier sur les questions d'adaptation et intervient dans plusieurs formations universitaires et professionnelles. En 2017, il lance le Réseau d'Expertise sur les Changements climatiques en Occitanie (RECO) dont il est aujourd'hui coordonnateur.

Simonet, G (2018). « *L'adaptation, un vecteur de transformation des territoires* », dans [Interco](#), mensuel édité par l'AdCF, n°232, septembre 2018.

- Projet de recherche [ABSTRACT- Colurba](#) (2014-2015)
- [Linkedin](#)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Sarah Dayan, Responsable RSE et Climat au Comité 21
dayan@comite21.org - Tel: +33 (0)1 55 34 75 29



Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Toutes les formations du Comité 21 sont validées par Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Réseau National / siège
102 av enue des temes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3 bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org



N° de déclaration d'activité du Comité 21 en tant qu'organisme de formation : 11 75 53 173 75
N° de SIRET : 399 155 779 00081



Formation : bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LE STAGIAIRE

Stagiaire

Nom Prénom : Fonction :
Ligne directe : E-Mail :
 En cochant cette case, le stagiaire atteste avoir bien pris connaissance de la fiche formation présentant les objectifs pédagogiques, le programme de la formation et les modalités pédagogique et d'évaluation.

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi : **Adaptation aux changements climatiques : pourquoi, comment ? (niveau 2)**

Date : 2 décembre 2021

PRIX TTC (TVA à 20%) : 900 € TTC (non adhérent)
750 € TTC (adhérent Comité 21)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 jours avant la formation

RÈGLEMENT

Par la structure signataire

1. Acompte de 50 % du montant TTC avec ce bulletin par virement. En cas d'impossibilité du versement de l'acompte, transmission d'un bon de commande (IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 4440 147 / BIC : CMCIFR2A)
2. Le solde sera à verser à réception de la facture.

Par l'OPCO

La prise en charge de la formation par votre OPCO doit nous être adressée avant le début de la formation. Merci d'en faire la demande en amont.

Une convention de formation professionnelle est systématiquement envoyée avec la confirmation de votre inscription. L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du bon de commande, ou de la prise en charge confirmée par l'OPCO.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.*
- Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.*
- Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.*
- Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.*
- Toute formation commencée sera due intégralement.*

À retourner au Comité 21 : Claire Sehier – sehier@comite21.org

Date :
Nom et fonction du signataire autorisé :

Cachet de la structure :



Réseau National / siège
102 av enue des temes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3 bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org



N° de déclaration d'activité du Comité 21 en tant qu'organisme de formation : 11 75 53 173 75
N° de SIRET : 399 155 779 00081